



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Aménagement Durable

Pôle urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Witz (95)

Par arrêté préfectoral n°2021-16339 du 23 avril 2021, le préfet du Val d'Oise a prescrit, au profit de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Witz dans le cadre de l'aménagement d'un parc d'activités économiques au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Cette enquête se déroulera du vendredi 28 mai 15H00 au mardi 29 juin 18H00 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier ainsi que du registre d'enquête à la mairie de Saint-Witz et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public de leurs bureaux.

Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, qui les annexera au registre d'enquête ou adresser un courriel à l'adresse suivante :

enqueteDECPROpluStWitz@roissypaysdefrance.fr

Les courriels seront annexés aux registres d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public. Les courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet suivant :

<https://www.roissypaysdefrance.fr/enquete-publique-za-st-witz>

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public à **la mairie de Saint-Witz**.

M. Michel CHEVAL est nommé commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés, **en mairie**, aux dates et heures précisées ci-après :

Vendredi 28 mai 2021 de 15h00 à 18h00

Jedi 3 juin 2021 de 15h00 à 18h00

Samedi 12 juin 2021 de 09h00 à 12h00

Lundi 21 juin 2021 de 15h00 à 18h00

Mardi 29 juin 2021 de 15h00 à 18h00

En complément du dossier déposé en mairie et de la rencontre avec le commissaire enquêteur, des informations peuvent être demandées auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, responsable du projet à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération ROISSY PAYS DE FRANCE, 6 bis, Avenue Charles de Gaulle, 95700 ROISSY-EN-FRANCE.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande au préfet du Val-d'Oise ou à la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France.

Elles seront également diffusées sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, rubriques Politiques-publiques\Aménagement du territoire et construction\Urbanisme-Planification-Logement\Enquêtes publiques

Au terme de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, un arrêté préfectoral se prononcera sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Saint Witz.